



FILIERE CULTURELLE

CONCOURS D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES SESSION 2021

Spécialité(s) : BIBLIOTHEQUE, MUSEE, ARCHIVES

Le concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2021 a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.

I – Concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

A - Calendrier

Période d'inscription	27 octobre au 26 novembre 2021
Période de préinscription	27 octobre au 18 novembre 2021
Date limite de validation de l'inscription	26 novembre 2021
Epreuve(s) écrite(s) d'admission	27 mai 2021
Réunion de jury d'admissibilité	8 juillet 2021
Epreuve(s) orale(s) d'admission	20, 21, 22 et 23 septembre 2021
Réunion de jury d'admission	23 septembre 2021

B – Inscriptions

Sur les 1588 candidats qui se sont préinscrits à ce concours entre le 27 octobre et le 18 novembre 2021, 1338 candidats ont validé leur inscription avant la date limite fixée au 26 novembre 2021.

Parmi ces 1338 candidats, 57 n'ont pas été admis à concourir faute de remplir les conditions requises et 49 ont annulé leur inscription.

Ainsi, 1232 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les voies de concours et les spécialités :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)			
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
BIBLIOTHEQUE	318	338	44	700
MUSEE	309	89	/	398
ARCHIVES	97	37	/	44
TOTAL	724	464	44	1232

Parmi ces 1232 candidats admis à concourir, 170 candidats ont été admis à concourir sous réserve de présenter la (ou les) pièce(s) manquante(s) à leur dossier, au plus tard le jour de la première épreuve pour les candidats inscrits au concours interne et au 3^{ème} concours, et, de façon dérogatoire, au plus tard à la date du jury d'admission pour les candidats inscrits au concours externe, en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19. Ces derniers avaient, de façon exceptionnelle, jusqu'au 23 septembre 2021 pour transmettre la copie du diplôme requis ou la décision favorable d'équivalence.

Le grand nombre de candidats admis à concourir sous réserve au concours externe s'explique notamment par les conditions d'accès conduisant certains d'entre eux à saisir la commission d'équivalence du CNFPT. Ainsi, 71 candidats ont déclaré avoir déposé une demande d'équivalence de diplôme parallèlement à leur inscription au concours et 112 candidats ont été redirigés vers la commission d'équivalence par nos services, après examen de leur dossier d'inscription.

Au final, et après étude des dossiers des candidats ayant retourné la décision émise par la commission d'équivalence, 18 équivalences ont été accordées, 18 ont été refusées. Il est à noter que sur les 71 candidats qui ont déclaré avoir saisi spontanément la commission d'équivalence, 26 d'entre eux étaient présents aux épreuves écrites.

Enfin, 19 candidats au concours externe ont bénéficié d'une dispense de diplôme en tant que « père ou mère de 3 enfants ».

C – Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 51, répartis de la manière suivante :

- concours externe : 19 postes,
- concours interne : 25 postes,
- troisième concours : 7 postes.

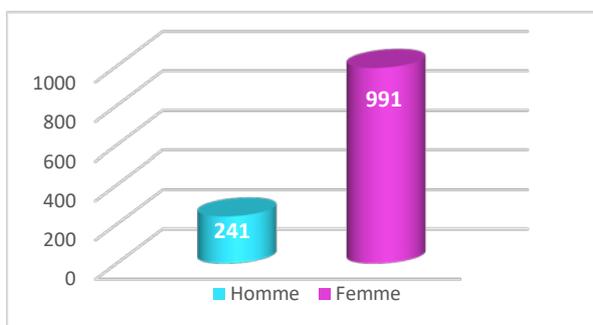
SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
BIBLIOTHEQUE	11	17	7	35
MUSEE	4	4	-	8
ARCHIVES	4	4	-	8
TOTAL	19	25	7	51

II - Candidats

A - Origine géographique

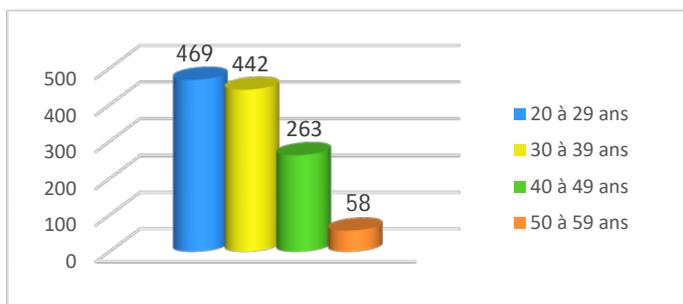
REGION	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Nombre	Total
Bretagne	478	1063 soit 86 % des candidats
Pays de la Loire	354	
Normandie	231	
Hors Grand Ouest	169	169 soit 13 % des candidats

B - Répartition Hommes-Femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (80 %).

C - Tranches d'âge

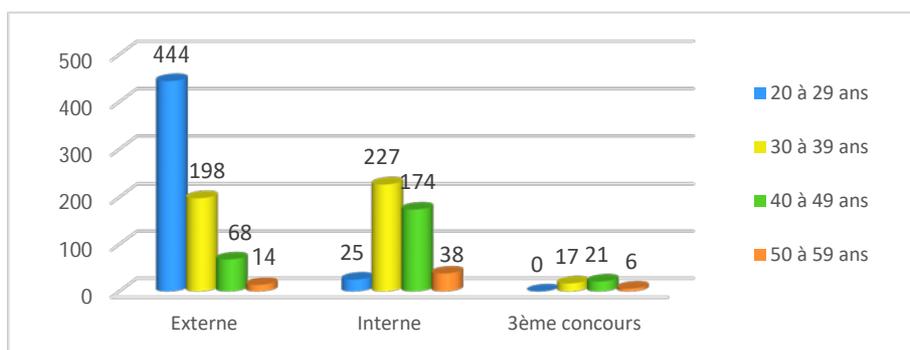


38 % des candidats ont entre 20 et 29 ans

36 % des candidats ont entre 30 et 39 ans

21 % des candidats ont entre 40 et 49 ans

5% des candidats ont plus de 50 ans



III – Epreuve(s) écrite(s) d’admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 27 mai 2021 au Parc des Expositions de Rennes et au Centre de Gestion d’Ille et Vilaine pour les 25 candidats bénéficiant d’un aménagement d’épreuve accordé dans le cadre des dispositions applicables aux personnes en situation de handicap.

Sur les 1232 candidats admis à concourir, **601 étaient présents aux épreuves écrites** soit un taux d’absentéisme de 51.21 %. Pour information, 1491 candidats avaient été convoqués à la session 2019 de ce concours, 802 étaient présents (46 % d’absentéisme).

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d’absentéisme
Concours externe	724	283	61 %
Concours interne	464	294	37 %
Troisième concours	44	24	45 %
TOTAL	1232	601	51 %

SPECIALITES	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d’absentéisme
BIBLIOTHEQUE	700	365	48 %
MUSEE	398	173	56 %
ARCHIVES	134	64	52 %
TOTAL	1232	601	51 %

B - Nature de(s) épreuve(s) et analyse des résultats

La note de cadrage de(s) épreuve écrite(s) ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d’indications de correction.

Il est attribué une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l’objet d’une double correction. Au total, 30 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à ces épreuves écrites d’admissibilité entraîne l’élimination du candidat. Les candidats au concours externe ont deux épreuves obligatoires : le questionnaire et la rédaction d’une note. Les candidats au concours interne et au troisième concours ont une seule épreuve obligatoire : la rédaction d’une note.

1 – Epreuve de questionnaire (concours externe uniquement)

Le libellé de l'épreuve écrite est le suivant : Un questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures ; coefficient : 3

Résultats de cette épreuve :

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	124	10.82	18.5	0.75	0	6
MUSEE	120	10.36	17.25	2.50	0	9
ARCHIVES	39	9.92	16.25	1.25	0	2

127 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 45 % des candidats présents.

17 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 6 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Spécialité Bibliothèque

Sujet : Les questions étaient conformes aux attentes du concours et ancrées dans une réalité métier, reflétant les missions actuelles des bibliothèques. Elles permettaient d'appréhender la vision théorique et pragmatique des candidats. La 1ère question, outre la présentation des connaissances, laissait la possibilité aux candidats d'exposer une vision plus personnelle de la participation des publics dans les bibliothèques. Les candidats ont majoritairement abordé l'aspect passif de cette participation (inscriptions à des ateliers par exemple) au détriment d'une participation plus active ou encore « structurelle ». La question des limites de cette participation n'a été que très peu abordée. La 2ème question a été assez bien comprise dans l'ensemble malgré des approximations. La 3ème question était intéressante pour appréhender la relation des candidats aux questions sociétales. La présentation du contexte a toutefois souvent fait défaut (dématérialisation et rôle premier des bibliothèques en tant que réseau de proximité). Enfin, concernant la 4ème question, si les enjeux de la mise en réseau ont été abordés et globalement maîtrisés, la question des fonds flottant reste largement méconnue des candidats.

Niveau des candidats : Les correcteurs ont noté une bonne connaissance des sujets de la part des candidats dans l'ensemble, témoignant une préparation sérieuse. Toutes les questions ont été traitées, il n'y a pas eu de copie blanche. Certaines copies sortent du lot, l'évocation d'exemples concrets laisse d'ailleurs entrevoir la présence de « faux externes » parmi les candidats. Les correcteurs ont toutefois relevé des difficultés à structurer le propos, un style et une syntaxe peu satisfaisants. Ils ont également noté une forte tendance des candidats à étaler leurs connaissances, provoquant des longueurs inutiles ainsi qu'une difficulté à les transposer dans une réflexion pragmatique.

Spécialité Musée

Sujet : Les questions étaient d'actualité et conformes aux attentes du concours. Elles permettaient d'aborder des domaines variés tels que la médiation, le contexte réglementaire ou encore le fonctionnement d'un musée. De difficulté convenable, les questions laissaient également la possibilité aux candidats de développer des réponses plus personnelles et aux correcteurs d'appréhender leur capacité à prendre de la hauteur par rapport aux problématiques essentielles des musées. La 1ère question, sur les « musées de France » était pertinente et attendue pour un tel concours, la loi musée étant un texte fondamental qui doit être connu de tout professionnel de musée, notamment des futurs assistants de conservation qui peuvent endosser différents niveaux de responsabilité. La 2ème question était intéressante au regard de l'évolution des musées ces dernières années et particulièrement dans le contexte sanitaire actuel. Cette question permettait aux candidats de mettre en avant leur préparation au concours et leurs recherches quant aux propositions faites par les musées dans ce domaine. Les correcteurs ont estimé que la question des visites virtuelles aurait dû être systématiquement abordée, ce qui n'a pas toujours été le cas. La 3ème question était également intéressante pour appréhender les connaissances des candidats quant au fonctionnement des musées. Il a manqué dans certaines réponses, des éléments sur la budgétisation, les partenariats et l'itinérance. Les réponses s'apparentaient le plus souvent à un exercice scolaire mettant en exergue l'absence d'expérience des candidats.

Niveau des candidats : Les candidats ont démontré de bonnes connaissances des fondamentaux (loi musées, montage d'une exposition), qui manquaient parfois de précision mais témoignaient d'un réel intérêt pour les missions du grade. Les correcteurs ont toutefois déploré un manque de structuration du propos, pour la première question notamment qui exigeait un développement plus élaboré au regard du nombre de points alloués. Ils ont également relevé le manque d'exemples et de mise en perspective de la part des candidats vis-à-vis des enjeux des musées. Enfin, ils soulignent un niveau d'expression parfois très insuffisant.

Spécialité Archives

Sujet : Les questions étaient pertinentes, problématisées et bien calibrées. Elles invitaient à une sélection des connaissances et non à un « étalage » de celles-ci. L'ensemble des questions constituait un bon équilibre entre les différents champs de l'archivistique : l'environnement administratif, la collecte, la conservation préventive ou encore la communication. Certaines questions faisaient appel à des connaissances précises (réglementaires, notamment), tandis que d'autres (comme la question 4) relevaient davantage du « bon sens ». Globalement, les 4 questions ont permis aux « bons » candidats de se distinguer, en sortant du seul apport théorique pour réussir à relever des enjeux, des éléments pratiques et des questionnements pertinents. La 1ère question était relativement difficile mais incontournable. Quant à la 3ème question, beaucoup de candidats se sont arrêtés aux aspects pratiques de la non-communicabilité (matériel dégradé par exemple, classement en cours...), au détriment des aspects réglementaires relatifs aux dérogations, qui étaient pourtant le cœur de la question.

Niveau des candidats : Les bonnes, voire très bonnes copies sont celles des candidats qui ont su opérer une sélection pertinente des connaissances, démontrer une capacité à mobiliser les textes réglementaires et à illustrer le propos par des exemples concrets. Les correcteurs ont cependant relevé un manque de précision. Les connaissances ont souvent été juxtaposées, non ordonnées. L'environnement administratif et réglementaire basique est méconnu. Certaines copies ont été très indigentes avec des réponses succinctes (1 ou 2 phrases), ce qui interroge les correcteurs quant à la motivation de ces candidats. Une maîtrise insuffisante de la syntaxe a également été soulignée.

2 – Epreuve de note

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures ; coefficient 3

Résultats de cette épreuve par voie de concours et par spécialité:

CONCOURS EXTERNE

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	123	9,05	15	3	0	5
MUSEE	120	10.60	16	3	0	2
ARCHIVES	39	9.87	15.50	5.50	0	0

CONCOURS INTERNE

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	217	9.55	16.50	0.50	1	13
MUSEE	53	9.89	15	0.25	0	2
ARCHIVES	24	10.52	16.50	0.50	0	4

3^{ème} CONCOURS

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	24	11.38	16	7	1	1

287 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 48 % des candidats présents.

27 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 4,5 % des copies.

Les sujets de l'épreuve étaient les suivants :

Spécialité Bibliothèque

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques au sein de la médiathèque de Cultureville (35 000 habitants).

Lors d'un échange avec le directeur de la médiathèque, le maire-adjoint délégué à la Culture a évoqué la volonté de la ville de développer son action dans le domaine de l'éducation aux médias et à l'information. Dans ce contexte, votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le rôle des bibliothèques dans l'éducation aux médias et à l'information. *Dossier comportant 9 documents (31 pages au total)*

Observations des correcteurs :

Sujet : Le thème était intéressant, d'actualité et reflétait les préoccupations de la profession. D'une difficulté conforme aux attendus du grade, le dossier était également composé de textes pertinents et diversifiés permettant un étayage de la note.

Niveau des candidats : Les candidats ont montré une bonne compréhension du sujet et ont souvent proposé un plan conforme aux attentes (candidats internes particulièrement). Les copies qui se distinguent des autres sont celles qui s'adressent avec efficacité au Directeur de Cultureville, sans jugement ni lieux communs à propos de l'information et s'appuyant sur des données chiffrées. Les correcteurs ont ressenti chez certains candidats une vraie préparation au concours, attestant d'une bonne maîtrise de la méthodologie. Ils regrettent néanmoins une sous-utilisation des documents du dossier, une mauvaise gestion du temps par la présence de copies inachevées et une rédaction souvent trop scolaire. Ils déplorent une maîtrise insuffisante de la syntaxe, des phrases trop longues et parfois alambiquées qui nuisent à la fluidité de la lecture. Ils relèvent enfin un manque de contextualisation du sujet accompagné d'un manque de problématisation de celui-ci, conduisant souvent à une énumérations de faits et d'idées.

Spécialité Musée

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques au sein du musée d'Admiville. Le directeur du musée souhaite enrichir l'expérience de visite des futures expositions.

Dans ce cadre, il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les expériences de visites multisensorielles dans les musées.

Dossier comportant 10 documents (29 pages au total)

Observations des correcteurs :

Sujet : Le thème abordé était d'actualité, le dossier était intéressant à traiter et comprenait des textes relativement simples à comprendre et à appréhender. Certains correcteurs ont noté qu'il aurait été opportun de proposer des textes invitant les candidats à questionner l'origine de l'expression « expérience de visite » ou encore à creuser le lien entre le multisensoriel et les technologies.

Niveau des candidats : L'ensemble a été jugé assez faible. Les copies traduisent une bonne compréhension globale du dossier et des enjeux sous-jacents ainsi qu'une assez bonne maîtrise de la méthodologie. Les correcteurs regrettent toutefois une difficulté de la part des candidats à exposer clairement leurs idées dans un déroulement logique. Les exemples sont trop souvent juxtaposés sans réel développement logique des idées associées. Enfin, certains correcteurs ont souligné le manque récurrent d'analyse et de nuance dans le propos avec la présence de nombreux lieux communs, de prises de position et de jugements de valeur.

Spécialité Archives

Vous êtes assistant(e) territorial(e) de conservation du patrimoine et des bibliothèques au service des archives de la collectivité de Cultureville.

Votre directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'organisation d'une campagne de collecte d'archives privées.

Dossier comportant 10 documents (29 pages au total)

Observations des correcteurs

Sujet : Le sujet était intéressant, en correspondance avec l'actualité professionnelle et reflet d'une réalité de terrain. Le dossier était complet, composé de documents variés tant sur le fond que sur la forme mais aussi sur le plan chronologique. Il était également transposable aux archives communales, départementales, régionales et adapté au grade.

Niveau des candidats : Quelques copies sortent du lot, bien présentées et structurées, traduisant un esprit clair et précis, qualité essentielle aux archivistes. En revanche, beaucoup de candidats font preuve d'une mauvaise maîtrise de la langue française (orthographe, syntaxe). Les consignes ne sont pas toujours respectées (apports d'éléments extérieurs au dossier). Les correcteurs ont également relevé un manque de clarté dans la structuration du plan et dans l'organisation des idées.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Aucune copie n'a été soumise au jury.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITE	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	seuil	Nb admissibles	seuil	Nb admissibles	seuil	Nb admissibles
BIBLIOTHEQUE	12	32	12.50	45	11	17
MUSEE	14	14	11.50	13	-	-
ARCHIVES	12	12	12	10	-	-
TOTAL		58		68		17

Soit 143 candidats admissibles

IV – Epreuve(s) orale(s) d'admission

A - Déroulement

L'épreuve orale d'admission d'entretien avec le jury s'est déroulée sur 4 jours du 20 au 23 septembre 2021 au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

Pour cette session uniquement, et conformément à la réglementation adoptée en raison l'épidémie de covid-19, les épreuves facultatives d'admission (épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias et épreuve de langue) des concours externe, interne et troisième concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ont été supprimées.

Epreuve d'entretien

Sur les 143 convoqués, 141 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 1.4 %

Les libellés réglementaires de l'épreuve d'entretien sont les suivants, selon la voie de concours :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.</p> <p>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</p>	<p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.</p> <p>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</p>	<p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.</p> <p>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</p>

B - Résultats de l'épreuve orale

Les résultats de cette épreuve orale, qui s'est déroulée du 20 au 23 septembre 2021, sont les suivants :

SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				3EME CONCOURS			
	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	32	13,66	7	18	44	14,20	8	19	17	14,60	9	18,50
Archives	12	12,50	7	17	10	12,40	7	18	-	-	-	-
Musée	14	13,32	9	18	12	13,88	8	18	-	-	-	-

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien entraîne l'élimination du candidat.

C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe, interne et 3^{ème} concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Le jury après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

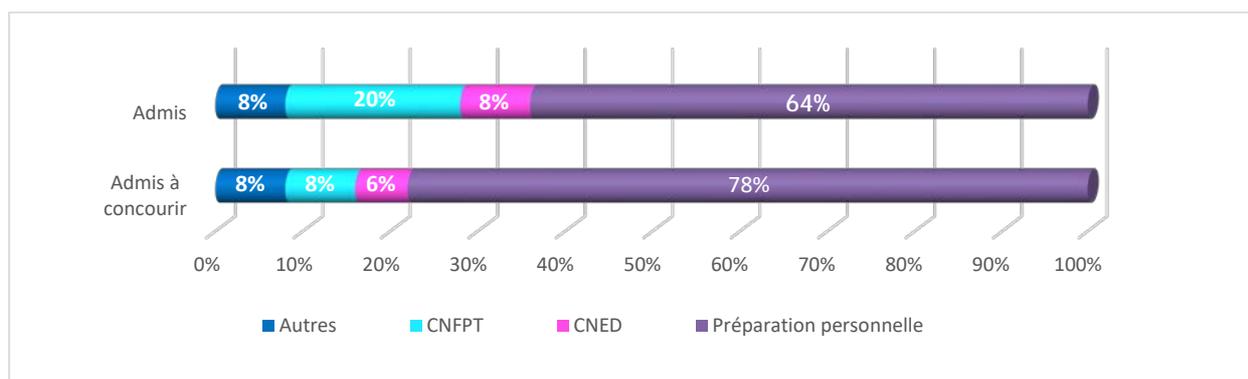
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
Bibliothèque	13,67	12	15,00	16	14,50	7
Musée	15,25	5	15,25	3	-	-
Archives	13,92	4	14,00	4	-	-
TOTAL	-	21	-	23	-	7

Soit 51 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 51 candidats admis :

- 33 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 65 %,
- 10 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT: 20 %,



Les 51 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 49 % de niveau 7 (bac +5)
- 35 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4),
- 8 % de niveau 5 (bac + 2),
- 6 % de niveau 4 (bac),

V – Analyse et conclusion

Le jury institutionnel des concours d'ACPB et d'ACPB ppal de 2^{ème} classe était commun pour ces sessions de concours 2021.

Les membres du jury soulignent tout d'abord le très bon niveau des candidats auditionnés lors de l'épreuve orale d'entretien, en attestent les moyennes des notes attribuées. Cet avis est en revanche pondéré dans la spécialité archives pour laquelle l'appréciation globale du niveau était en-deçà des attentes du jury au regard du grade.

Dans la continuité de la précédente session, les membres du jury observent, chez une majorité de candidats, notamment ceux ayant suivi une préparation au concours, une structuration souvent excessive de leur présentation, rendant l'exercice scolaire, répétitif et parfois peu lisible lorsque le parcours est abordé sous l'angle des compétences. Les membres du jury invitent ainsi les candidats à opter pour un style plus naturel, moins formaté et plus spontané lors de la préparation de leur exposé.

Le jury rappelle également aux candidats l'importance d'adopter une posture en adéquation avec les missions du grade et les responsabilités sous-jacentes. Ayant par ailleurs constaté, toutes voies et spécialités confondues, un manque de pertinence et de projection des candidats dans leurs réponses relatives à l'encadrement, les membres du jury leur conseillent d'engager une réflexion approfondie sur le management de proximité, la gestion de conflit etc..., en particulier les candidats inscrits au concours d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, qui doivent mesurer la responsabilité que représente l'encadrement de personnel, et pour lesquels la capacité à exercer cette mission doit être éprouvée.

En spécialité bibliothèque, les membres du jury ont souligné le très bon niveau des candidats à l'oral, contrastant avec le faible niveau constaté aux épreuves écrites, pour le concours externe particulièrement. Ils observent toutefois que certains candidats au concours interne peinent à se projeter vers des niveaux de collectivité différents de celle dans laquelle ils exercent. Cela est particulièrement flagrant chez les candidats en poste dans les plus grandes collectivités, pour lesquels une vision globale du fonctionnement des plus petites collectivités et de l'intercommunalité fait souvent défaut. Le jury invite donc les candidats à élargir leur horizon et à faire preuve de curiosité à l'égard des bibliothèques et de leurs réseaux à des strates de collectivités différentes.

En spécialité archives, malgré la présence de très bons candidats qui se démarquent, les membres du jury regrettent un niveau en-deçà des attentes, reflet de celui constaté à l'écrit et en résonance avec les difficultés de recrutement rencontrées dans cette spécialité. La méconnaissance de l'environnement territorial, la maîtrise insuffisante des compétences et de la technicité des archives, le manque de curiosité professionnelle ainsi que des erreurs de positionnement de la part de certains candidats en sont les causes.

Enfin, concernant la spécialité musée, le jury salue la qualité des échanges avec un grand nombre de candidats, qui ont également su valoriser leur expérience professionnelle et/ou leur formation, et dont l'entretien a permis de mettre en relief des capacités d'ouverture mais aussi une connaissance approfondie des missions du cadre d'emplois, tant dans le domaine de la médiation que dans celui des collections.

Le jury se félicite en tout état de cause de ces différents échanges et inscrit sur la liste d'aptitude des candidats qu'il estime pouvoir remplir les différentes missions liées à ces deux cadres d'emplois.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 07 décembre 2021

Le Président du jury,
Louis LE COZ
Adjoint au Maire
Ville de Redon (35)